

UNIVALOM  
Siège :  
3269 Route de Grasse  
06600 – ANTIBES  
Tél. 04.93.65.48.07

## SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES DECHETS MENAGERS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2021

#### Délibération 2021-33

#### OBJET : Nouvelle déchèterie Antibes - financement par emprunt

Le 7 décembre 2021 à 11h15, le Conseil syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale.

#### Présents :

##### Membres titulaires :

Jean LEONETTI, Jean-Pierre DERMIT, Marion MUSSO, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ; Marie ANASSE, Anne-Marie BOUSQUET, Hassan EL JAZOULI, François WYSZKOWSKI, délégués de la Commission Syndicale ; Christophe ULIVIERI, Patrick PEIRETTI, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ; Marc OCCELLI délégués de la Commission Syndicale ; Roland RAIBAUDI, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

##### Membres en Visio conférence :

Khéra BADAOU, Philippe DELEAN, Emmanuel DELMOTTE, délégués de la Commission Syndicale ;

Françoise THOMEL, déléguée de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Denise LAURENT, Françoise BRUNETEAUX, déléguées de la Commission Syndicale ;

Emmanuel BLANC, délégué de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Procurations : Monsieur VAZIA donne pouvoir à Madame MUSSO  
Madame GOURDON donne pouvoir à Monsieur RAIBAUDI

##### Membres excusés :

Joseph CESARO, Caroline JOUSSEMET, Eric MELE, délégués avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis délégués de la Commission Syndicale ;

Christophe FONCK, Xavier WIIK, délégués de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis ;

Bernard ALENDA, délégué avec deux voix délibératives au titre de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins ;

Jean-Marc DELIA, délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

Accusé de réception en préfecture  
006-200046076-20211207-2021-33-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2021  
Date de réception préfecture : 07/12/2021

Conformément à la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, les conditions de quorum ont été baissées à 30 % des membres en exercice. Chaque délégué peut également détenir deux procurations.

Le Comité est également diffusé en audio conférence

Le Comité est également diffusé en audio conférence

Le Comité **PREND ACTE** de ces nouvelles dispositions liées à l'état d'urgence sanitaire.

Mme Anne Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Comité syndical d'UNIVALOM avait décidé, par délibération en date du 12 mars 2019 la création d'une nouvelle déchèterie destinée aux professionnels et aux collectivités à Antibes situé au 1770 chemin des Terriers. Par une délibération du 11 février 2020, ce projet a été abandonné pour être situé sur un nouveau terrain, toujours mis à disposition par la Ville D'Antibes Rue Henri Laugier à Antibes.

Par une délibération du 11 décembre 2020, le Comité a approuvé la conclusion d'un bail emphytéotique administratif pour un immeuble situé rue Henri Laugier d'une superficie de 8 500 m<sup>2</sup> environ afin de recevoir la nouvelle déchèterie d'Antibes réservée aux professionnels.

Par ailleurs, par une délibération votée en date du 18 février 2021, le Comité syndical a autorisé le lancement d'appels d'offres pour la réalisation des travaux de réalisation de la déchèterie professionnelle d'Antibes.

Enfin, le Comité Syndical a approuvé, par une délibération votée en date du 25 juin 2021, l'attribution de certains lots de travaux ainsi que l'augmentation de l'enveloppe budgétaire d'autres lots, pour une enveloppe globale de 2 007 352,83 €.

Les caractéristiques du financement recherché sont les suivantes :

<i>Budget</i>	<i>Montant du financement attendu (Euros)</i>	<i>Durée</i>	<i>Type d'emprunt</i>	<i>Périodicité de remboursement du capital et de paiement des intérêts</i>	<i>Nature des investissements financés</i>
Budget Principal	2 050 000 € en 2 prêts de 1 025 000 €	25 ans	Amortissable	Annuelle	Nouvelle déchèterie professionnelle Antibes

La consultation bancaire a été réalisée dans un contexte confirmant les conditions de financement actuellement favorables aux Collectivités. Parmi les six établissements financiers sollicités, trois ont remis une offre au Syndicat. Il s'agit de la Caisse des Dépôts et Consignations, du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur, et de la Caisse d'Epargne.

Après analyse des offres, UNIVALOM a proposé de retenir la proposition de la Caisse des Dépôts et Consignations et celle de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur en taux fixe, la plus avantageuse économiquement pour lui avec un montant de 1 025 000 € chacun.

Les principales caractéristiques des deux emprunts sont les suivantes :

#### 1- Offre de la Caisse Des dépôts et Consignation :

- Caractéristique : Prêt au Secteur Public Local pour financer la modernisation d'équipements et d'infrastructures
- Enveloppe : Relance verte
- Montant : 1 025 000 Euros
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : Fixe pendant toute la durée du prêt  
(Le taux d'intérêt de 0,65%, donné à titre indicatif lors de la proposition, est actualisé mensuellement par la Caisse des Dépôts. Il est compris entre un plancher de 0 % et un plafond de 1,72% et est donc susceptible de varier jusqu'à l'émission du contrat. En conséquence, le taux effectivement appliqué sera celui en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt).
- Amortissement : Echéance prioritaire (intérêts différés)
- Périodicité : Trimestrielle
- Garanties : 100 % par la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
- Commission d'instruction : 610 Euros

## 2- Offre du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur :

- Classification dans la charte Gissler : 1A (Indices zone Euro ; Taux fixe)
- Montant : 1 025 000 Euros
- Durée : 25 ans
- Taux d'intérêt : Fixe pendant toute la durée du prêt à 1,40%
- Amortissement : Linéaire
- Périodicité : Annuelle
- Déblocage des fonds : Au plus tard le 15 décembre 2021
- Frais de dossier : 0,10% du montant du prêt, soit 1 025 Euros

La lettre d'offre n°U102412 signée de la Caisse des Dépôts et Consignations ainsi que la proposition de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur sont jointes à la présente délibération. Elles concerneront, dans le cadre de la compétence optionnelle « déchèterie » de notre syndicat, la CASA et relèveront au niveau financier des dispositions statutaires de l'Article 19.2.

Oùï cet exposé,  
Après en avoir délibéré conformément à la loi,  
Le Comité syndical,  
A, l'unanimité

- APPROUVE la signature des contrats de prêt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Provence Côte d'Azur dans les conditions énumérées ci-dessus,
- CONFIRME l'inscription des crédits au Budget Primitif 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,  
Le Président



  
Jean LEONETTI